



pôle emploi



Activ'créa

ET SI LA SOLUTION PASSAIT PAR LA CRÉATION OU LA REPRISE D'ENTREPRISE

Pour qui ?



Pour vous, si :

- Vous êtes demandeur d'emploi,
- Vous êtes ouvert à l'idée de créer ou de reprendre une entreprise,
- Et vous êtes prêt à en étudier la faisabilité.

Quel objectif ?



La prestation « Activ'créa » vous permet, avec l'appui d'un prestataire de Pôle emploi, de réfléchir à l'opportunité de créer ou de reprendre une entreprise au regard du marché du travail et de votre situation.

- Vous étudiez l'opportunité de créer ou de reprendre une entreprise en étant accompagné.
- Vous travaillez à l'identification d'idées de création ou de reprise d'entreprise réalistes et réalisables.

i Vous démarrez la prestation par **un premier entretien de diagnostic**, physique et individuel, avec le prestataire de Pôle emploi.

À l'issue de cet entretien soit :

- **vous poursuivez** la prestation pour une durée pouvant aller jusqu'à 3 mois : des rendez-vous vous sont alors fixés régulièrement tout au long de la prestation,
- **vous êtes réorienté** vers votre conseiller Pôle emploi. Ce dernier vous reçoit en entretien de suivi et détermine, avec vous, les nouvelles actions à conduire.

Votre conseiller Pôle emploi peut vous proposer **Activ'créa** à tout moment de votre parcours de recherche d'emploi, **vous pouvez vous aussi le solliciter pour en bénéficier.**

Vous pouvez également **vous inscrire depuis votre espace personnel** sur pole-emploi.fr, rubrique «**Mes services à la carte**».